

pratiquer les conseils évangéliques : la pauvreté, le support des outrages.

Pour donner un démenti aux prophéties, il voulut rebâtir le temple de Jérusalem, mais il en fut miraculeusement empêché.

Dieu permit que cette épreuve ne durât que deux ans. Dans une expédition contre la Perse, Julien soumit l'Arménie et la Mésopotamie, franchit le Tigre, prit Ctésiphon, et s'avança dans l'Assyrie ; ce pays ayant été dévasté par l'ennemi, Julien voulut revenir en arrière ; mais il fut blessé par un cavalier perse, et mourut la nuit suivante, en subissant la douleur d'être vaincu par le Galiléen, dont il avait profané les autels [363].

Histoire du Canada

LIEU DE NAISSANCE DE CHAMPLAIN

Où naquit Champlain ?

“ Mais la réponse est bien facile, me disent tous ceux qui ont appris et même oublié l'histoire de notre Canada. Champlain n'est-il pas né à Brouage, en Saintonge ? Voilà du moins ce que nous ont appris Garneau, Ferland, La-verdière, Miles et multi alii. Champlain né à Brouage en Saintonge....., lisons-nous dans Ferland.”

Eh ! bien, détrompez-vous, détrompons-nous tous ensemble, Champlain n'est pas né à Brouage, ni à Saintes, mais à Marennes, petit bourg de l'ancienne province de Saintonge, et aujourd'hui canton du département de la Charente Inférieure. Ce n'est pas la ville de Marennes, comme on pourrait le croire de prime abord, chef-lieu d'arrondissement, mais c'est un humble bourg, situé à dix kilomètres au moins de la ville, et à vingt kilomètres environ de Brouage. Le conseil général de la Charente Inférieure a fait ériger, il y a quatre ou cinq ans, un monument dans cette commune où Champlain vit le jour ; c'est un juste tribut d'hommages payé à la mémoire de l'illustre voyageur et fondateur de Québec. Je tiens ces renseignements d'un Saintongeais qui a vécu de longues années à Marennes même.

Il y a donc deux points très obscurs qui entourent la naissance et la mort de Champlain. Le premier nous semble

suffisamment éclairci pour que nos historiens se donnent désormais la peine de le discuter. Reste encore à connaître l'endroit précis de sa sépulture. Nous craignons bien hélas ! que nos contemporains et même nos arrière-neveux ne fassent jamais cette découverte. La question a été discutée sous toutes ses faces, et sans résultat satisfaisant. Qu'il nous suffise toujours de croire, pour le moment, que le corps de Champlain fut enterré à la haute ville, près de la basilique, et vivons en paix. La postérité n'aura toujours pas à se plaindre de nous. Si nos ancêtres, les vieux, avaient voulu, ils auraient pu pourtant nous laisser quelques renseignements sur ce point. Mais ne les blâmons pas trop, car nous ne sommes pas nous mêmes sans reproches. Eux, du moins, avaient érigé un sépulcre à Champlain, quand nous ne songeons même pas à lui élever le plus petit mausolée. Quelle ingratitude !

JEAN DIAUME

Philosophie

(Réponses aux programmes officiels de 1862)

L'accord des témoignages est-il le seul fondement de la certitude ?

“ Quelques philosophes ne se sont pas bornés à faire ressortir les avantages précieux que nous puisons dans le commerce de nos semblables ; ils veulent que toute certitude repose sur l'accord des opinions, et que nulle vérité ne soit regardée comme indubitable, si elle n'est admise par tout le genre humain.

“ Ce paradoxe d'un écrivain célèbre de nos jours (Lamennais) est plein de difficultés et de contradictions. Une seule observation suffira pour le détruire : c'est que nous avons journallement la pleine et entière assurance de mille choses qui n'ont d'autre témoin que Dieu et nous.

“ Est-ce par le témoignage d'autrui que je connais mes sentiments et mes pensées, les objets dont je suis environné, les mouvements divers que je leur imprime pour la commodité de mes besoins, le papier sur lequel j'écris, les caractères que je trace, et une foule d'autres faits analogues ?

“ On doit donc reconnaître que, si le